

BUREAU DES HYPOTHEQUES		DÉPOT	DATE	
		#S/41692	22 DEC. 1980	N° 3265
		VA. 4657 n° 8		
PUBLICATION (1)	TAXE 200		SALAIRES 30	

PARDEVANT Me Jacques LIEVRE, soussigné,
notaire associé de la Société Civile Professionnelle,
titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de
PARIS, dénommée " Yves MAHOT de la QUERANTONNAIS,
Guy BELLARGENT, Jacques LIEVRE, Notaires associés ",

A COMPARU

Monsieur René Emile GALY-DEJEAN, Président
Directeur Général de la Société ci-après dénommée,
demeurant à PARIS, 55, quai de Grenelle,

25.11.1980
Modifié ✓
EDD
Taxe 200
Salaires 30

Agissant au nom, pour le compte et en
sadite qualité de Président Directeur
Général de la SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE
D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME
ARRONDISSEMENT, société anonyme, au capital
de un million de francs, dont le siège est
à PARIS, en l'Hôtel de Ville, et les bureaux
administratifs en la même Ville, 55, quai
de Grenelle, immatriculée au Registre du
Commerce de PARIS, sous le n° 58 205 979 B.

Observation étant ici faite que
par suite du décret numéro 73.314 en
date du quatorze mars mil neuf cent
soixante treize, il a été substitué
au numéro d'immatriculation ci-
dessus celui de 58 205 9796 B.



Fonction à laquelle il a été nommé,
aux termes d'une délibération du Conseil
d'Administration de ladite Société en
date du dix-sept mai mil neuf cent soi-
xante dix-sept, dont un extrait, certi-
fié conforme, a été déposé au rang des
minutes de l'Office Notarial, le sept
juin mil neuf cent soixante dix-sept.

LEQUEL, ès qualités, préalablement à la
modification tant de l'état descriptif de division
que des états descriptifs de division complémentaires
objet des présentes, a exposé ce qui suit :

E X P O S E

Dans le cadre des dispositions des décrets relatifs à la rénovation urbaine, la VILLE DE PARIS a en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du vingt-et-un décembre mil neuf cent soixante et un, confié à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT, la rénovation du Secteur BEAUGRENELLE à PARIS (quinzième arrondissement), aux termes d'une convention de rénovation signée le dix avril mil neuf cent soixante deux, et modifiée le seize mai mil neuf cent soixante neuf.

Ledit Secteur BEAUGRENELLE étant délimité de la façon suivante :

" Quai André Citroën, Quai de Grenelle, Rue du Docteur Finlay, Rue Emeriau, Rue Rouelle, Rue Saint Charles et Avenue Emile Zola."

La SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT a acquis tous les droits situés dans une partie du secteur de rénovation dite " Sous-Secteur Dalle ", où elle a réalisé un ouvrage en béton armé dénommé " ouvrage-dalle ".

Cet ouvrage repose sur :

a) Une parcelle de terrain d'une superficie de deux mille neuf cent cinquante neuf mètres carrés soixante centièmes, identifiée : LOT 5 - Rue du Théâtre numéros 12 à 22, rue Emeriau, numéros 42 - 46 à 54, rue Gaston de Caillavet, numéros 11 à 21, et rue Robert de Flers, numéros 9 à 19, cadastrée section 1503 DT, numéro 22. ~~Lioudit Rue Robert de Flers, n°s 9 à 19, rue du Théâtre, n°s 12 à 22, rue Emeriau, n°s 42 et 46 à 54, rue Gaston de Caillavet, n°s 11 à 21, pour une contenance de vingt-neuf ares cinquante quatre centiares,~~

b) Le sursol issu du lot B 3, d'une superficie de deux mille quatre cent quatre vingt onze mètres carrés quatre vingt dix centièmes, délimité par la rue du Théâtre, la rue Robert de Flers, la rue Gaston de Caillavet et la rue Emeriau.

✓
 c Le volume au-dessous de la cote 34,60 N.G.P., dont le périmètre au sol naturel est délimité par un immeuble 44, rue Emeriau, d'une superficie de six mille neuf cent soixante quatorze mètres carrés, identifié : LOT 1 B, cadastré section 1503 DT, numéro 23, pour une contenance de soixante neuf ares soixante seize centiares, même lieudit.

En conséquence, ces trois éléments ont constitué l'îlot ANDROMEDE, lequel a fait l'objet d'un état descriptif de division reçu par Me Jacques MAHOT de la QUERANTONNAIS, le vingt-six novembre mil neuf cent soixante quinze, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le deux décembre mil neuf cent soixante quinze, volume 2.640, numéro 13.

Ledit état descriptif de division a été suivi de deux états descriptifs de division complémentaires établis suivant actes reçus par Me Jacques LIEVRE, notaires:

- Le premier le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante dix-sept, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le quatorze mars mil neuf cent soixante dix-sept, volume 3.047, numéro 10,

- Le deuxième le vingt septembre mil neuf cent soixante dix-huit, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le cinq décembre mil neuf cent soixante dix-huit, volume 3.791, numéro 11.

CECI EXPOSE, il est passé à l'acte modificatif objet des présentes :

MODIFICATION DES ETATS DESCRIPTIFS DE DIVISION

A) En ce qui concerne le terrain

Au niveau - 1 :

Supprime ~~Le lot numéro 33.503, représentant le solde du niveau - 1 est supprimé. Il est remplacé par deux nouveaux lots, savoir :~~

*nouveaux
lots*

~~- Le lot numéro 33.201, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 34 - S 34,~~

~~- Le lot numéro 33.504, représentant le nouveau solde du niveau - 1, non compris dans le lot précédent.~~

Au niveau 0 :

Supprime ~~Le lot numéro 34.503, représentant le solde du niveau 0 est supprimé. Il est remplacé par cinq nouveaux lots, savoir :~~

*nouveaux
lots*

~~- Le lot numéro 34.207, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 34 - S 34,~~

~~- Le lot numéro 34.208, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé S 38,~~

~~- Le lot numéro 34.209, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 33,~~

~~- Le lot numéro 34.210, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 33,~~

~~- Le lot numéro 34.504, représentant le nouveau solde du niveau 0, non compris dans les lots précédents.~~

Au niveau + 1 :

~~Supprime~~ Le lot numéro 35.003, représentant le solde du niveau + 1 est supprimé. Il est remplacé par trois nouveaux lots, savoir :

Nouveaux
lots

- Le lot numéro 35.004, représentant un volume où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 34 - S 34,

- Le lot numéro 35.005, représentant un volume où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 33,

- Le lot numéro 35.006, représentant le nouveau solde du niveau + 1, non compris dans les lots précédents.

Au niveau + 2 :

~~Supprime~~ Le lot numéro 36.006, représentant le solde du niveau + 2 est supprimé. Il est remplacé par quatre nouveaux lots, savoir :

Nouveaux
lots

- Le lot numéro 36.007, représentant un volume où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 34 - S 34, au-dessus de la cote 38,00 N.G.F.,

- Le lot numéro 36.008, représentant un volume où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 33, au-dessus de la cote 38,00 N.G.F.,

- Le lot numéro 36.009, représentant un volume où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 33, au-dessus de la cote 41,00 N.G.F.,

- Le lot numéro 36.010, représentant le nouveau solde du niveau + 2, non compris dans les lots précédents.

b) En ce qui concerne le volumeAu niveau - 1 :

~~supprimé~~ Le lot numéro 33.602, représentant le solde du niveau - 1 est supprimé. Il est remplacé par deux nouveaux lots, savoir :

nouveaux
lots

- Le lot numéro 33.200, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé S 38,

- Le lot numéro 33.603, représentant le nouveau solde du niveau - 1, non compris dans le lot précédent.

Au niveau 0 :

~~supprimé~~ Le lot numéro 34.602, représentant le solde du niveau 0 est supprimé. Il est remplacé par deux nouveaux lots, savoir :

nouveaux
lots

- Le lot numéro 34.206, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé S 38,

- Le lot numéro 34.603, représentant le nouveau solde du niveau 0, non compris dans le lot précédent.

c) En ce qui concerne le sursolAu niveau + 2

~~supprimé~~ Le lot numéro 36.507, représentant le solde du niveau + 2 est supprimé. Il est remplacé par quatre nouveaux lots, savoir :

nouveaux
lots

- Le lot numéro 36.508, représentant un volume au-dessus de la cote 38,00 N.G.F., où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 33,

- Le lot numéro 36.509, représentant un volume au-dessus de la cote 41,00 N.G.F., où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 33,

- Le lot numéro 36.510, représentant un volume au-dessus de la cote 40,00 N.G.F., où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé T 34 - S 34,

- Le lot numéro 36.511, représentant le nouveau solde du niveau + 2, non compris dans les lots précédents.

Tel que le tout figure sous divers plans qui demeurent ci-joint et annexés, après mention et certification par le comparant, ès qualités.

ORIGINE DE PROPRIETE

ER

~~Pour l'origine de propriété, Monsieur GALY-DEJEAN, ès qualités, déclare s'en référer à celle établie dans l'état descriptif de division sus-énoncé, reçu par Me Jacques MAHOT de la QUERANTONNAIS, le vingt-six novembre mil neuf cent soixante quinze, publié au septième bureau des hypothèques de PARIS, le deux décembre mil neuf cent soixante quinze, volume 2.460, numéro 13.~~

TABLEAU RECAPITULATIF

Comme conséquence de ce qui précède, les tableaux récapitulatifs inclus dans l'état descriptif de division du vingt-six novembre mil neuf cent soixante quinze, et dans les états descriptifs complémentaires des dix-neuf janvier mil neuf cent soixante dix-sept, et vingt septembre mil neuf cent soixante dix-huit, se trouvent complétés et modifiés de la manière suivante :

F 47/2005
F.A. 1000000

Situation	n° du lot	niveau	Nature	observation
<u>Terrain</u>	<u>33.503</u> ✓	Niveau -1	solde du niveau	supprimé, remplacé par les lots 33.201 ✓ et 33.504 ✓
	<u>34.503</u> ✓	Niveau 0	solde du niveau	supprimé, remplacé par les lots 34.207 ✓, 34.208 ✓, 34.209 ✓, 34.210 ✓ et 34.504 ✓

Situation	n° du lot	niveau	nature	observations
<u>Terrain</u>	<u>35.003</u> —	+ 1 P	solde du niveau	supprimé, rempla- cé par les lots 35.004 = 35.005 et 35.006 — ✓
	<u>36.006</u>	+ 2	solde du niveau	supprimé, rempla- cé par les lots 36.007 = 36.008 36.009 et 36.010 ✓
<u>Volume</u>	<u>33.602</u>	- 1	solde du niveau	supprimé, rempla- cé par les lots 33.200 et 33.603 ✓
	<u>34.602</u>	0	solde du niveau	supprimé, rempla- cé par les lots 34.206 et 34.603 ✓
<u>Sursol</u>	<u>36.507</u>	+ 2	solde du niveau	supprimé, rem- placé par les lots 36.508 = 36.509 ~ 36.510 et 36.511 ✓

MENTION

Mention des présentes est consentie partout
où besoin sera.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée
au septième bureau des hypothèques de PARIS.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, Monsieur GALY-DEJEAN, ès qualités, donnent tous pouvoirs à :

- Monsieur Jean-Pierre PINTHON,
- Ou Madame Anna GUEGUEN, épouse de Monsieur William PRESENT,

Tous deux clercs de notaire, demeurant l'un et l'autre à PARIS, 14, rue des Pyramides,

A l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, de manière à en assurer la publication au septième bureau des hypothèques de PARIS.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés et acquittés par la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT, ainsi que Monsieur GALY-DEJEAN, ès qualités, l'y oblige.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, Monsieur GALY-DEJEAN, ès qualités, fait élection de domicile à PARIS, 55, quai de Grenelle, dans les bureaux administratifs de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT.

pages,

DONT ACTE, établi sur dix

FAIT ET PASSE A PARIS, 55, quai de Grenelle,

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT,

Le : VINGT CINQ NOVEMBRE

Et, après lecture faite, Monsieur GALY-DEJEAN, ès qualités, a signé avec le notaire.

Suivent les signatures :

Me Jacques LIEVRE,

Le soussigné certifie la présente copie établie sur dix pages, exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication, et approuve sans renvoi ni mot nul.

et il certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom et dénomination lui a été régulièrement justifiée par un vu en es qui concerne la SEMEA XV, de son inscription au registre du commerce.

A PARIS

Le : 17 DECEMBRE 1980



Handwritten signature and scribbles over the seal and below it.